



Direction des Affaires Culturelles

2025 DAC 312 Apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) au 21 ter rue Voltaire à Paris 11e.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Paris souhaite rendre hommage aux victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) et de la lutte menée par les exilés pour la reconnaissance de ses crimes.

En avril 1972, le Comité de Défense des Prisonniers Politiques en Uruguay (CDPPU) est créé à Paris. Ce comité est le premier mouvement européen à dénoncer la dérive autoritaire en Uruguay, avant même la dissolution des Chambres par Juan María Bordaberry, alors président de la République, et la création d'un Conseil d'État tenu par l'armée, le 27 juin 1973. L'arrivée des premiers exilés politiques à Paris résulte de la répression croissante exercée par le gouvernement face aux protestations et revendications, dans un contexte de grandes tensions sociales et de naissance de guérillas urbaines, jusqu'à la loi de 1971 qui confie à l'armée la répression de la « subversion ». Pendant toute la durée de la dictature militaire, jusqu'en 1985, l'association a dénoncé les violations des droits de l'homme exercées par le régime. En effet, des milliers de personnes ont été emprisonnées, plusieurs centaines d'opposants politiques ont été enlevés et ont disparu, et au moins 150 militants politiques ont été assassinés. Aussi, pour échapper à cette répression, 250 000 à 300 000 uruguayens ont dû s'exiler, dont 1500 à 2000 se seraient installés en France au milieu des années 1970.

Le CDPPU mène différentes opérations pour faire connaître à l'opinion française la situation politique de l'Uruguay : concerts, projections, conférences. En mai 1976, une banderole avec l'inscription « Uruguay, halte à la torture » est accrochée entre les tours de Notre-Dame de Paris. La même année, le CDPPU s'installe au Centre international de la culture populaire (CICP), alors situé rue de Nanteuil dans le 15^e arrondissement. Le Comité aide aussi les réfugiés lors de leur installation dans la capitale. Dans la cour du bâtiment du CICP, est alors fondée une « Parilla » (cantine associative) qui existe encore aujourd'hui, dans les locaux du 21 ter rue Voltaire où le CICP s'est installé en 1994.

Après l'échec des militaires au référendum de 1980, s'ouvre en Uruguay une période de transition démocratique jusqu'aux élections de 1984. Une fois la dictature civique militaire terminée, les exilés politiques et leurs descendants, comme les parents des victimes, prisonniers politiques et disparus, se sont mobilisés pour la recherche des disparus et pour l'octroi de réparations aux victimes. En décembre 1986, les militaires ont réussi à obtenir leur impunité par une loi rendant impossible leur poursuite pour les crimes commis dans le cadre de leurs fonctions. Un référendum en 1989 a confirmé cette impunité. Les débats sur l'histoire de la dictature ont néanmoins repris dès le milieu des années 1990 en Uruguay. À Paris, l'association « ¿ Dónde Están ? » (Où sont-ils ?) est créée en 1997. Située également au 21 ter rue Voltaire, elle a pour mission la connaissance de la vérité sur les crimes commis pendant la dictature uruguayenne, le soutien aux familles de victimes, la poursuite des recherches de disparus et la lutte contre l'impunité.

Pour marquer le rôle de Paris dans l'accueil des exilés politiques uruguayens, dans la dénonciation de la dictature et la lutte menée par les uruguayens et les associations d'exilés pour la reconnaissance de ses crimes, il est donc proposé d'apposer une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) au 21 ter, rue Voltaire à Paris 11e – dont le texte sera le suivant :

« EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA DICTATURE EN URUGUAY
(1973-1985) ET DE LA SOLIDARITÉ EN FRANCE AVEC LA LUTTE CONTRE LES VIOLATIONS
DES DROITS HUMAINS ET AVEC L'EXIGENCE DE VÉRITÉ ET JUSTICE POUR CES CRIMES.
PLUS JAMAIS DE TERRORISME D'ÉTAT. »

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DAC 312 Apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) au 21 ter rue Voltaire à Paris 11e.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985), au 21 ter rue Voltaire à Paris 11e ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par madame Laurence PATRICE, au nom de la 2e commission, et monsieur Arnaud N'GATCHA, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985), au 21 ter rue Voltaire à Paris 11e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «En mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) et de la solidarité en France avec la lutte contre les violations des droits humains et avec l'exigence de vérité et justice pour ces crimes. Plus jamais de terrorisme d'Etat »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.100 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2025 et suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.